

NON à la répression du soutien aux Palestinien.nes !

Communiqué inter-organisations du 8/09/2024 :

SUD-Education 31-65-82, Secours Rouge Toulouse, Collectif Palestine Vaincra, Attac Toulouse, Union Juive Française pour la Paix, Solidarité Palestine Toulouse, FSU 31, Le Poing Levé Toulouse, LDH Toulouse, Union Communiste Libertaire Toulouse et alentours, Solidaires 31, CGT éducation 31, Mouvement de la Paix 31, Collectif Populaire Contre l'Extrême Droite, Comité de Soutien à la Palestine Toulouse, NPA 31, SUD Recherche 31.

Partout dans le monde, depuis le 7 octobre, celles et ceux qui dénoncent la situation coloniale en Palestine font face à une répression sans précédent. Malgré 76 ans d'oppression, largement documentée par des universitaires, des ONG, des institutions internationales et par les Palestinien.nes elleux-mêmes, il n'a jamais été aussi difficile de défendre les droits du peuple palestinien et de dénoncer les massacres commis par l'armée israélienne dans la bande de Gaza contre les civil.es palestinien.nes.

La vague de harcèlement haineux qui vise notre camarade du syndicat SUD éducation 31-65-82, enseignant à la Toulouse School of Economics, s'inscrit dans ce contexte. L'amalgame fait entre soutien à la Palestine et antisémitisme, notamment par la ministre démissionnaire de l'enseignement supérieur Sylvie Retailleau, sert de prétexte à ce tour-de-vis autoritaire menaçant la liberté d'expression. Ce sont les partisan.es de la politique coloniale et guerrière israélienne qui alimentent l'antisémitisme systémique en France en entretenant la confusion entre le fait d'être juif.ve et le soutien à la politique menée par le gouvernement israélien.

Mercredi après-midi, notre camarade a été suspendu de toutes ses fonctions par la direction de la Toulouse School of Economics. Nous soutenons notre camarade face aux attaques et aux procédures administratives et judiciaires qui le visent pour avoir simplement exprimé son indignation face aux massacres en cours dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

Nous exigeons que notre camarade soit réintégré le plus rapidement possible sans qu'aucune sanction ne soit prise à son encontre et dans des conditions qui garantissent sa sécurité. La procédure judiciaire à son encontre doit être classée sans suite.

